



Extrait du Registre des
ARRÊTÉS DU MAIRE

Nous, Maire de la ville de REMIREMONT

OBJET :

N° 4111

RÉGLEMENTATION ET
GESTION DU DOMAINE

Marché - Changement de dates

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 1er de l'Arrêté Municipal 2478 du 19 mai 2017 portant indication des jours de tenue des marchés à REMIREMONT ;

CONSIDERANT que :

- le 01 mai 2018, jour de fête du travail, est un mardi, jour de marché en notre Ville,
- le 08 mai 2018, jour de Victoire 1945, est un mardi, jour de marché en notre Ville ;
- le 25 décembre 2018, jour de Noël, est un mardi, jour de marché en notre Ville.

A R R E T O N S

Article 1er. - Le marché :

- du mardi 25 décembre 2018 est avancé au lundi 24 décembre 2018.

Les marchés des 1^{er} et 8 mai 2018 sont maintenus le mardi.

Article 2. - Le Commissariat de Police de REMIREMONT, la Police Municipale et Monsieur le Receveur-Placier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation :
Le Maire,

A REMIREMONT, le 21 février 2018

Le Maire,
./ Jean HINGRAY

Jean HINGRAY

Transmis à la Préfecture le 22 février 2018
Acte rendu exécutoire après publication le 22
février 2018

Le Maire,

Jean HINGRAY

Diffusion

- Préfecture.....1 ex
- Archives Mairie.....1 ex
- Police Urbaine.....1 ex
- Police Municipale.....1 ex
- Receveur-Placier.....1 ex
- Affichage Mairie.....1 ex
- Presse.....1 ex
- S.T.M.....1 ex
- Serres Municipales.....1 ex
- Centre de Secours.....1 ex
- SICOVAD.....1 ex
- U.R.C.A.....1 ex
- BUS EST.....1 ex
- Recueil.....1 ex